



au fil de l'info

Tempête : inquiétudes sur l'état de santé des marronniers de la place de la Libération



La commune a une obligation de sécurité publique et aucun risque ne peut être pris mais la nature nous rappelle qu'elle sévit sans prévenir, nous en avons la preuve avec la chute d'une partie du sapin devant la stèle à proximité de l'école maternelle et du marronnier de la place en face au Logis.

Le creux à l'intérieur des arbres étant très important, ils sont fragilisés et peuvent tomber d'un coup, avec le risque de causer de graves dégâts tant humains que matériels. La preuve nous en est donnée en ce début mars, par chance nous n'avons pas eu d'accident.

Deux arbres ont été abattus, mais le constat du mal sur les marronniers nous amène à prendre des mesures sécurisantes, en attente d'un vrai projet d'aménagement végétal de la place. Les services techniques de la commune ont procédé à un élagage des marronniers, en hauteur et largeur, pour diminuer la prise au vent et le risque de chute brutale, à l'aide d'une nacelle de location de 20 mètres permettant d'agir en toute sécurité. Nous avons profité de ce matériel pour tailler les tilleuls devant l'abbaye, nettoyer la gouttière du bâtiment conventuel et déboucher une gouttière située côté nord de l'abbatiale.



ÉDITO

En cette fin de mois de mars, disons au revoir aux frimas et saluons l'arrivée du printemps.

Cet éditto me donne l'occasion de saluer la mémoire de Gérard, 3^e adjoint en charge des affaires sociales, disparu brutalement le 27 janvier dernier dans l'exercice de sa fonction.

C'est dans la discrétion qu'il exerçait avec efficacité celle-ci et malgré sa santé de plus en plus précaire, il prépara encore avec la plus grande attention, la cérémonie des vœux de ce début d'année.

Un dernier hommage en présence de ses enfants lui a été rendu le mercredi 1^{er} février au cimetière de Saint-Savin où désormais il repose.

Ainsi va la vie, nous devons continuer !!!

C'est désormais Martine Plumereau qui relève le défi de ses délégations, après sa désignation par vote lors de la séance du conseil municipal du 28 février.

Nous lui souhaitons bon courage pour ce nouvel engagement.

Bon printemps à tous et rendez-vous pour l'éditto de la saison estivale.

Le Maire, Jean-Marie Rousse

Un peu partout l'herbe s'installe, les pesticides, c'est terminé !

Afin de préserver la biodiversité, les nappes phréatiques donc la qualité de l'eau que nous buvons et de fait la préservation de notre santé, la loi Labbé interdit depuis le 1^{er} janvier 2017, aux collectivités territoriales l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts, voiries dont trottoirs, et les promenades, chemins de randonnée, allées. Cette interdiction sera étendue aux particuliers en 2020. Nous allons devoir apprendre à vivre avec les "mauvaises herbes", celles-ci ne sont pas nocives, et moins nuisibles que les déjections animales (crottes de chiens et chats), bouteilles plastiques, canettes, papiers, cartonnages, mégots et autres



déchets qui envahissent nos rues et promenades. Il va falloir accepter de voir pousser l'herbe et utiliser de nouvelles techniques de désherbage alternatives aux produits phytosanitaires, comme le désherbage mécanique avec le roto fil, ou manuel à la raclette et l'arrachage. La végétalisation des pieds de murs et l'engazonnement des allées seront des solutions à envisager.

Le désherbage manuel est le plus efficace, mais nécessite une main d'œuvre conséquente. Nos employés communaux effectuent de nombreuses tâches et ne pourront pas maintenir nos rues sans herbes "folles" ou "indésirables". La commune s'est équipée d'une débroussailleuse Réciprocator qui permet de faire les bordures de trottoirs au plus près, sans projection d'herbes ou de cailloux.

Que faire ? En tant que citoyen, vous pouvez participer au désherbage devant votre maison, mur ou grillage jusqu'au caniveau. Cet effort partagé participerait à rendre nos rues agréables et à contribuer à l'objectif "zéro pesticide". Vous pouvez aussi pratiquer l'entraide auprès de vos voisins qui sont dans l'impossibilité de le faire.

De même pour contribuer à l'embellissement, vous pouvez utiliser un mélange de fleurs "Pied de mur" composé de graines de fleurs annuelles et vivaces.

Merci pour vos efforts et votre compréhension.

RÉSIDENCE DE LA GARTEMPE

**Appartements disponibles
à la location : un T1 et un T2**

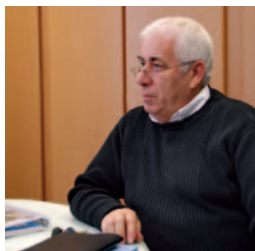
S'adresser à la mairie 05 49 48 00 46

INFORMATIONS COMMUNALES

DÉCÈS

Gérard Petit, en sa qualité de 3^e adjoint, s'en est allé alors qu'il préparait un panier à la banque alimentaire dans le local situé à Saint-Germain.

Agé de 70 ans, ancien 1^{er} adjoint lors du mandat précédent, responsable des employés municipaux de la cantine, de la garderie et de l'entretien des locaux, il était connu comme un homme réservé, très impliqué au sein du CCAS et de la restauration collective, sensible à l'avenir des jeunes des écoles. Ancien militant communiste, sa discrétion n'empêchait pas que l'homme restait accessible, sa gentillesse connue de tous, avec la volonté de bien faire au service de ses compatriotes. Le personnel enseignant le connaissait bien, le côtoyant régulièrement, il était l'interlocuteur privilégié pour assurer un service de qualité aux enfants au sein de nos écoles. Nous garderons le souvenir d'un homme dévoué à la collectivité, discret mais efficace dans les responsabilités attribuées par le Conseil Municipal. Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal rendent hommage à l'homme engagé auprès d'eux.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28-2-2017

Madame Martine PLUMEREAU a été élue 3^e adjointe en remplacement de M. PETIT. Les attributions faites au 3^e adjoint restent inchangées : Affaires scolaires – Restauration – Personnes âgées – Affaires sociales.

Remaniement des membres des commissions et des délégués aux structures intercommunales suite à l'élection de la 3^e adjointe :

- Com. des finances : Martine PLUMEREAU
- Commission Affaires scolaires – Restauration – Personnes âgées – Affaires sociales : Martine PLUMEREAU
- Commission d'appel d'offres : Martine PLUMEREAU
- ENERGIES VIENNE : Délégué titulaire : Eric JEAN - Délégué suppléant : Martine PLUMEREAU
- CCAS de SAINT-SAVIN : M. PLUMEREAU
- Désignation d'un délégué au sein de la MJC de la Vigne aux Moines : M. PLUMEREAU

19 MARS 1962

Cérémonie du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette cérémonie commémorative de la fin de la guerre est organisée par les communes de Saint-Savin et Saint-Germain, en partenariat avec la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie avec dépôts de gerbes aux monuments aux morts.

GENDARMERIE

Il est à signaler également les dommages causés au mât de l'antenne et de la parabole de la gendarmerie, détérioré et qui a nécessité l'intervention d'un professionnel.

RÉSIDENTE "RIVES DE LA GARTEMPE"

L'intervention pour remplacer l'ensemble des stores défectueux de la Résidence, mal adaptés au site, est sous la responsabilité d'Eki-dom (ex logiparc). Les travaux sont confiés à l'entreprise COREDE BAT.

TRAVAUX DE VOIRIE

En investissement, la route des "Courtins", mitoyenne avec Nalliers, sera inscrite au budget 2017 (report de 2016) pour moitié des travaux.

En dépenses de fonctionnement, prévision d'intervention de réparation de la voirie (nids de poule) pour une durée de 1 à 2 jours.

LE STADE DE FOOTBALL

Lors du contrôle de l'éclairage du stade, il est apparu que les 4 lignes de vie des mâts ne sont plus homologuées et ont donc été changées, à l'aide d'une nacelle qui a permis dans le même temps le remplacement de lampes d'éclairage défectueuses.

LE COURT DE TENNIS

Projet de rénovation d'un court de tennis qui n'est plus homologué pour la compétition au regard de son état très dégradé. Cette dépense sera inscrite en projet d'investissement au budget avec demande de subventions.

RÉSEAU EAU POTABLE

En février 2017, renouvellement du réseau d'eau potable place de la Libération par "Eaux de Vienne-Siveer". Les travaux ont été réalisés par l'entreprise VERNAT TP dans les délais en présence d'une équipe de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, avec aucune découverte particulière lors de la réalisation des tranchées, sous la responsabilité d'Eaux de Vienne, le maître d'ouvrage qui prend en charge ces réalisations.

MAISONS FLEURIES ET VITRINES DE NOËL

Une bonne vingtaine de personnes étaient rassemblées autour des élus à la Maison des Associations le 6 février pour la cérémonie. Le Maire a débuté la rencontre par une minute de silence en hommage à Gérard Petit, son adjoint, récemment décédé, qui aimait participer à la sélection des maisons fleuries. 23 récompenses ont été attribuées à 15 occupants de maisons et jardins fleuris (terrasses, jardins sur rues, murs, balcons), à quatre commerçants pour leurs vitrines de Noël, ainsi qu'à quatre particuliers pour leurs maisons et jardins décorés parmi les 37 lauréats pressentis. Les gagnants se sont vus remettre un bon d'achat dans une pépinière de Saint-Savin ou une bouteille de champagne. Pour le concours des "Maisons fleuries" 2016, 15 lauréats ont été distingués, Mmes

Micheline Fercot, Christine Vitra, Colette Colin, Marlène Etourneau et M.&Dames, Patrick Gilet, JM Beauvillain, Philippe Grellier, Jacques Brissonnet, Pierre Maury, Jacques Lobert, Gérard Devauchelle, Jacques Simon.



Nous tenons à remercier les propriétaires de la crêperie "La Flambée", de la pizzeria J.L. Debalman et de l'Hôtel de l'Abbaye pour leur

terrasses fleuries.

Pour les vitrines de Noël, ce sont les salons Feeling' Coiffure, Coiff'Tiff, et Chantal Coiffure, la boulangerie-pâtisserie Caburolo, ainsi que M&Mmes Philippe Forget, Alain Galvez, Jean Bernard et Thierry Liard, qui ont été félicités pour leurs décorations de Noël sur leur maison et dans leur jardin.

Le Maire a remercié les personnes pour leur présence et leur participation à faire de notre commune une cité agréable, il a rappelé que l'utilisation des pesticides était bannie depuis janvier 2017.



Bien entendu, cette contribution ne peut qu'être renouvelée, notamment en plantant des rosiers, des fleurs en pieds de murs, des plantes aromatiques.... Un pot de l'amitié a clos cette cérémonie.

RAPPEL : Comme les années précédentes, il est possible de commander des fleurs à un pépiniériste par l'intermédiaire de la mairie en complétant le bon de commande joint à ce bulletin.

BANQUET DES AÎNÉS



Quatre-vingt cinq de nos aînés ont participé, le samedi 18 mars 2017, au repas annuel offert par la municipalité. Le repas a été très apprécié. Certains d'entre eux, dont Jacques Brissonnet, doyen de l'assemblée, ont poussé la chansonnette. Le repas très copieux a été apprécié par les convives. Il a été préparé par les employés municipaux et servi par quelques élus. À la fin des agapes, M. Jacques Brissonnet et Mme Marcelle Martin, les aînés de cet après-midi festif, se sont vu remettre un panier bien garni. À l'année prochaine.

En Images



Cérémonie des Voeux 2017



Galette des Rois à la Résidence



Cérémonie du 19 mars

Le Comité de Jumelage

Le samedi 11 mars, le boulodrome avait revêtu ses habits de printemps pour la 3^e fête du jardin organisée par le comité de jumelage et la MJC la Vigne aux Moines, journée organisée pour aider les jeunes à participer à la rencontre européenne prévue à Heusenstamm.



La verdure et le mimosa ne manquaient pas dans les différents stands qui proposaient, arbustes, plants de fleurs et de légumes et divers produits du jardin tels que confitures, pickles, chutney.....

Les artisans avaient également répondu présent offrant un vaste choix de vannerie, céramique, confection et les associations (cbd, cpie Lathus, Vienne nature, fédération de la pêche étaient à la disposition du public

pour expliquer leur activité. De son côté, le SIMER présentait une exposition concernant le compostage, expliquant clairement l'intérêt de cette pratique.

Pendant leur atelier de vacances, les jeunes de la MJC et quelques membres du comité avaient travaillé intensément pour produire de magnifiques pièces à vendre destinées à décorer les jardins. Il y en avait pour tous les goûts. Merci à tous ceux qui ont fourni des matériaux.

Seuls le troc bouture était un peu restreint cette année, sans doute à cause de la sécheresse de l'été passé et du froid de cet hiver. Diverses animations eurent beaucoup de succès : tout d'abord la distillation des fameuses peaux de clémentines que les sympathisants du jumelage avaient collectées pendant 2 mois et en parallèle, la vente d'huile essentielle par la MFR de Chauvigny. Les jeunes de la MJC avaient également organisé un jeu concours sur "les senteurs" (pas si facile que ça !) avec une crêpe pour les gagnants et le comité de jumelage proposait aux plus jeunes une compétition d'art floral.

Mail : comitéjumelage.saintsavin@gmail.com

Le Comité des Fêtes

Les circonstances de cette année 2017 vont permettre d'organiser pour la dernière fois, pour le 14 juillet, un repas festif avec choucroute et de fêter le cinquantième anniversaire de l'association.



Venez nombreux pour cet événement qui est ancré dans la mémoire communale avant d'assister au feu d'artifice offert par la Commune et le bal gratuit de plein air sur un parquet tout neuf.

Repas préparé et servi sous barnum par les bénévoles du Comité des Fêtes. Vous pouvez réserver dès maintenant votre choucroute, à déguster sur place ou à emporter en appelant le 07 63 02 55 91 !!!

La MJC, "La Vigne Aux Moines"

Spectacle "Z en Scène"

Mais qui est vraiment la génération Z ? Et si ces ados d'aujourd'hui ne sont pas ceux que vous croyez ?? Après 1 an de recherche créative, 9 jeunes de la MJC VAM : Antoine, Jordan, Julie, Léa, Malicia, Manon, Maud, Océane et Thibault vous présentent leur Show : Z en Scène !! Outillés dans leurs créations par 4 artistes : Chess, Marie, Mathias, Valentine et Charlotte leur animatrice, ils se sont réunis à chaque vacances pour créer un univers artistique, découdre la réalité et détourner les règles !

Z en Scène est une surprenante rencontre mêlant les arts de la Danse, du Théâtre, du Slam, de la Beat-Box et des Percussions corporelles.

Ils viennent se refaire le portrait devant vos yeux pour vous éblouir et vous transformer. Leur message est fort, sensible et bien réel !

Diffusion le 29 Avril 2017, à 20h, à la salle Abel Demay à Saint-Germain. Teaser en ligne Sur www.dailymotion.com/mjcvam. Info et réservation au 09 51 95 27 09 / 07 83 32 11 41

Agitons les clichés !!

Être parent d'élève : voilà un sujet qui pose bien des questions, et s'il fallait le vivre avec le corps pour y trouver ses réponses ? Valentine "comédienne" et Charlotte "animatrice" vous accueillent les mercredis 29 mars, 12 avril et 17 mai de 18h30 à 19h30 à l'espace Chambet "Saint-Germain" pour une expérience personnelle et familiale décomplexante. Gratuit. Pour parents et enfants à partir



de 6 ans.

Prochaines dates d'ouverture des accueils de loisirs Enfance et Jeunesse :

Enfants de 6 à 18 ans, du 18 au 28 avril, inscriptions à partir du 5 avril.

Enfants de 3 à 18 ans du 10 juillet au 4 août, inscriptions à partir du 15 mai.

Les familles qui ont besoin d'aides financières, des devis sont possibles auprès des assistantes sociales.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à la MJC ou en téléchargeant sur mjcvam.fr ou en le demandant sur jeunesse@mjcvam.fr

Retrouvons-nous le jeudi 1^{er} juin 2017 pour l'AG de la MJC afin d'échanger sur les actions passées et pour proposer vos idées et envies. Vous pourrez également vous engager et rejoindre l'équipe du CA.

Bureau de la MJC VAM, 3 rue de la Traverse, 86310 Saint-Savin, 09 51 95 27 09 / accueil@mjcvam.fr



Citoyenneté

Le Conseil Municipal vous remercie de l'accueil et de la disponibilité que vous avez accordés aux agents recenseurs. Comme il vous a été expliqué, le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant en résidence principale dans chaque commune, et plus généralement en France, le nombre de résidences principales, secondaires et de logements vacants.

Du nombre de personnes vivant en résidence principale découle la participation de l'État au budget de chaque

commune. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : équipements collectifs, (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des bourgs et centre-ville, déterminer les moyens de transports à développer. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante, ce qui est primordial pour notre commune où comme dans toutes les communes rurales, les services publics disparaissent. La commune de Saint-Savin a réussi à garder entre autres la gendarmerie, la poste, 4 classes dans nos écoles.

Toutefois, nous regrettons que certains de nos concitoyens aient refusé de participer à cette campagne de recensement de janvier 2017, de fait ils ne contribuent pas au maintien de nos services publics.



lavienne86.fr

Tous les mercredis après-midi, Mme Martine Gaboriau reçoit sans rendez-vous de 14h à 17h à la mairie de Saint-Savin. Elle peut vous aider dans vos démarches, demandes :

- de secours d'urgence au Conseil Départemental sur justificatifs de revenus,
- de l'APA à domicile ou en établissements,
- de RSA
- de subvention pour les associations,
- de lots du département pour les manifestations,
- aide en matière de handicap, demande carte d'invalidité,
- aide à la rédaction de courriers administratifs, démarches en vue de la retraite,
- transports scolaires,
- information pour les demandeurs d'emploi et les contrats aidés

Vous pouvez consulter les sites :

<http://www.lavienne86.fr/elu/36/245-de-russe-guillaume-montmorillon.htm>
ou <http://www.lavienne86.fr/>

Nouvelles modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité

À partir du mercredi 15 mars 2017, comme le passeport, la Carte Nationale d'Identité (CNI) devient biométrique. Elle reste gratuite pour une première demande, en cas de perte ou de vol, cela vous coûtera 25€. La validité des cartes est de 15 ans, pour toutes les cartes de personnes majeures, réalisées depuis le 2 janvier 2004.

Vous pouvez vous procurer votre CNI dans n'importe quelle mairie de France, (15 mairies dans la Vienne), équipée d'un "Dispositif de Recueil" (DR) qui permet de collecter les empreintes.

La mairie de Saint-Savin ne réceptionnera plus les demandes. Il conviendra de prendre rendez-vous dans une des mairies habilitées, les plus proches étant Chauvigny et Montmorillon.

Une pré-demande peut également être réalisée depuis le site internet.

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Sécurité routière

Jeunes Cyclistes, tous à vos casques !

Depuis le 22 mars 2017, qu'ils soient conducteurs ou passagers d'un vélo, les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.

En cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de la quatrième class. (135 euros).

NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE

2017 voit la refonte des listes électorales. Elle consiste à un reclassement des électeurs par ordre alphabétique et à l'attribution d'un nouveau numéro pour chaque électeur. Une nouvelle carte vous a été adressée par la poste fin mars.

RAPPEL : l'élection présidentielle se déroulera les dimanches 23 avril et 7 mai, les législatives les dimanches 11 et 18 juin

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre électeur, à établir à la gendarmerie de Saint-Savin. N'attendez pas le dernier moment !

VIE ECONOMIQUE

Le printemps arrive !

Trois de nos commerçants ont procédé au relooking de leur enseigne, à savoir le salon 'Feeling' Coiffure, le Restaurant le Pâtisson et l'Hôtel de l'Abbaye qui a rénové ses cinq chambres. Ainsi qu'aux autres commerçants, nous leur souhaitons une bonne saison.

Installation de 2 auto-entrepreneurs

C'est avec plaisir que nous accueillons deux nouveaux auto-entrepreneurs sur notre commune :

• **FAYOLLE Peinture** : Peinture intérieur et extérieur, revêtement de sol, vitrerie et décoration

Contact : Valentin Fayolle, 19 Sioulvres 86310

Saint-Savin, tél. 06 48 86 70 24

e-mail : vfayolle18@gmail.com

• **"Institut Belle et Zen"** : esthétique sur rendez-vous
Contact : Cassandra Royer, 34, rue de la République, tél. 06 52 76 96 51

Patrick Boisdin, coiffeur, après 38 ans d'activité à Saint-Savin prend une retraite bien méritée et remercie sa clientèle de sa fidélité.

Nous avons une pensée pour **Vincent Marchais, plombier-chauffagiste** qui nous a quittés trop tôt. Ses parents remercient ses clients pour leur fidélité.

AGENDA

vendredi 7 avril
auditorium St Savin
dimanche 9 avril
dimanche 16 avril
dimanche 23 avril

samedi 29 avril
dimanche 30 avril

samedi 6 mai

vendredi 2 juin

2, 3, 4 et 5 juin
du 6 au 13 juin

dimanche 11 juin
samedi 17 juin

mercredi 21 juin

samedi 1^{er} juillet

jeudi 13 juillet

vendredi 14 juillet
Fête Nationale

dimanche 16 juillet

Chaque mercredi
du 5/7 au 6/9

"La maladie d'Alzheimer, quel défi pour l'humanité ?", Professeur Gil, Doyen honoraire

Faculté de médecine pharmacie de Poitiers, Professeur émérite de neurologie, CHU Poitiers.

Randonnée pédestre, Comité des Fêtes, départ 8h30 Centre médico-social.

Pâques à l'Abbaye, chasse aux œufs et spectacle avec le groupe Barket de fraise.

Rencontre de 200 choristes à Saint-Savin, organisée par la chorale "La vie chante" avec six chorales, soit 19 concerts à partir de 14 heures (voir encart).

Spectacle "Z en scène", à Saint-Germain à 20 h, présenté par la MJC "La Vigne aux Moines".

Marche à Antigny, organisée par le Comité de Jumelage et l'association des Donneurs de Sang (RV à 8 h).

Concert de printemps du Festival de Piano "La brièveté en musique", Récital de piano commenté de Michel Benhaïem, (voir encart)

Concert groupe de Blues Philippe MESNARD, bar/restaurant le Pass'Temp, Repas possible sur réservation, à 20 h 30.

Concours national de **Boules Lyonnaises** de Pentecôte.

Création d'un spectacle en extérieur par la **Compagnie "Ourobos"** en résidence pendant une semaine à l'Abbaye de Saint-Savin.

Forum des Métiers, à Saint-Germain, par l'association "La main de l'oeuvre" et le collège de Saint-Savin.

Ballade "Nature et Patrimoine", organisée dans le cadre du pays d'Art et d'Histoire par la CCVG (bonnes chaussures et voiture souhaitées), 14h30 devant l'abbatiale, Renseignements 05 49 91 07 53.

Fête de la musique, par le Comité des Fêtes avec le groupe américain SHRI BLUES BAND, place de la libération, 21h, gratuit.

Concert, au bar/restaurant le PMU, avec le **groupe IGOUALA BLUES** - Repas possible sur réservation à partir de 20 h.

Concours de pétanque en doublette, place de la Libération, organisé par le Comité des Fêtes à partir de 14 h, ouvert à tous - Fête foraine.

Défilé le matin - Animations pour enfants l'après-midi - Feu d'artifice. **Fête de la bière et chou croute** sur réservation pour le cinquantenaire du comité des fêtes avec soirée dansante.

Souvenir ROUSSE-PERRIN, course cycliste, arrivée à Saint-Savin

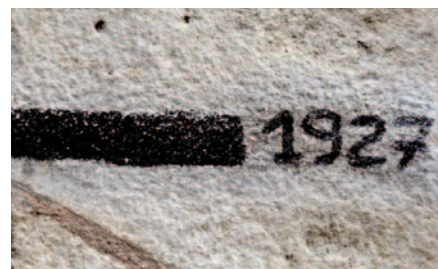
Concours d'été de pétanque, sur la promenade, (ouvert à tous, jeunes, hommes et femmes, non licenciés, vacanciers, etc....)

A noter dans vos agendas : • le marché des producteurs le vendredi 28 juillet • le Festival de Blues les 12, 13 et 14 août
• le Festival et les MASTERCLASS de piano à l'Abbaye du 18 au 27 août 2017

voir renseignements complémentaires et autres animations sur le site de l'Office de Tourisme : www.saintsavin.com.

La photo insolite

Où peut-on lire cette inscription, à Saint-Savin ?



Solution du n° 41 : La mécanique de l'horloge du clocher de l'abbaye.



Le 14 mars dernier, les Amis de la Galerie ER ont été sollicités le soir de l'Assemblée Générale du Crédit Agricole, afin de présenter et faire connaître leur association. Le public, venu en grand nombre, a pris connaissance des différentes activités de la structure, qui a été créée en 2014, dans le but d'élargir et de prolonger l'activité artistique de la galerie d'art contemporain Emmanuelle Rousse, sur notre territoire rural.

Un 2^e temps fort a eu lieu le dimanche 19 mars 2017. L'association a organisé cet après-midi une rencontre avec les artistes de l'événement estival 2016 "Familles", afin de réaliser un bilan et projeter sur écran des photographies inédites du projet. Ce fut également une belle occasion pour présenter aux adhérents, partenaires et participants présents ce jour, le catalogue réalisé à cet effet, accompagné d'un goûter convivial.



Dans la salle des associations de Saint-Savin, avec le collectif "Les Encres à patte", composé de Marie Tijou, Floriane Musseau et le photographe Claude Pauquet.

Si la mise en œuvre du projet d'établissement suit son cours dans l'ombre pour l'instant, la programmation culturelle 2017 sera riche et portera même l'abbaye au-delà de Saint-Savin.



Après le concert de l'orchestre baroque du CESMD le 18 mars, les familles seront accueillies le 16 avril pour célébrer "Pâques à l'abbaye" avec la traditionnelle chasse aux œufs et le nouveau spectacle du groupe Barket de Fraises. Durant les deux mois d'été, pas moins de 7 ateliers d'initiation à la fresque et 6 animations Urgent ! Recherche chevaliers seront proposés aux familles.

Le concert d'ouverture du Festival de piano & Masterclasses aura lieu dès le 6 mai, dans le

réfectoire de l'abbaye. L'occasion de redécouvrir Paul Salinier, un ancien étudiant des Masterclasses, puis d'écouter Michel Benhaïem, musicien et philosophe.

Le Festival en lui-même se déroulera du 18 au 27 août. Cette année, quelques conférences s'ajouteront à la programmation, notamment sur le thème du marketing dans la musique.

Le second temps fort de 2017 sera celui de la Vallée des Fresques et de ses "Frasques". Ce petit festival directement inspiré de l'esprit de la journée Terminus ! se déroulera du 21 juillet au 28 août. Différents spectacles seront donnés par 5 compagnies différentes successivement devant l'église de Saint-Germain, la chapelle de Jouhet, devant l'église de Saulgé, sur la place d'Antigny, et dans l'église Notre-Dame de Montmorillon. Ces spectacles seront un moyen différent pour (re)découvrir chaque monument, à la manière des récitals de piano durant le festival du mois d'août.

Création de l'association "Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe"

Le Festival de piano de l'Abbaye de Saint-Savin et de la Vallée des Fresques fêtera sa quatrième bougie cet été à Saint-Savin.

Pour faire de cette manifestation un festival pour et par les Saint-Savinois et les Montmorillonnais (et autres !), les directeurs du Festival, Anna Mikulska et Philippe Argenty, poussés et soutenus dans cette démarche par de nombreux membres du public, ont donc mis en route en fin d'année 2016 la création de l'association qui portera désormais le festival dans sa partie administrative.

A ce titre, ont eu lieu plusieurs réunions qui ont abouti, avec d'ores et déjà plus de quarante personnes, à la création de l'association "Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe" ainsi que de la constitution du Conseil d'Administration et du Bureau : Jacques Larrant (Maire de Saulgé), *Président*, Mme Brugier (Maire de Jouhet), *Vice-Présidente*, Martine Plumereau (adjointe au maire de Saint-Savin), *Trésorière*, Philip Van Tienhoven (Montmorillon), *secrétaire*. Jean-Marie Rousse (Maire de Saint-Savin) et Guillaume de Russé (Pdt de l'EPCC) sont membres de droit du Conseil d'administration.

Par ce petit mot, les directeurs du festival souhaitent la bienvenue à tous ceux qui envisageraient de participer à cette grande aventure, humaine et culturelle ! Chaque nouveau membre pourra ainsi participer de ce mouvement qui permet déjà de mettre en valeur le patrimoine de Saint-Savin, de remplir de musique et de vie la commune et les communes de la Vallée des Fresques pendant les 10 jours que durent le festival ainsi que pendant l'année scolaire avec des événements à venir en dehors de la saison estivale.

C'est l'occasion aussi de faire un appel à la population pour aider les jeunes pianistes à venir jusqu'à Saint-Savin pour y rencontrer des grands maîtres du piano.

Des bourses d'études ont été créées depuis l'an dernier pour aider les étudiants les plus modestes. Ces bourses sont à la fois financées par des entreprises locales et des particuliers. Donc si certains Saint-Savinois sont intéressés par cette démarche, n'hésitez pas à contacter Anna Mikulska et Philippe Argenty pour leur proposer votre concours à ce magnifique élan humain.

Vous pourrez aussi proposer d'héberger des étudiants chez vous pendant le festival qui aura lieu entre les 17 et 28 août 2017.

Contact : 07 61 46 99 97 (Philippe Argenty) ou par mail : festivaldepianodesaintsavin@gmail.com

Le concert de printemps aura lieu le samedi 6 mai 2017 à 20h30 à l'Abbaye de Saint-Savin, (ancien Réfectoire):

Récital de piano commenté de Michel Benhaïem - "La brièveté en musique", œuvres de Beethoven, Chopin et Debussy.

Pré-concert à 17h (gratuit) d'un des jeunes pianistes de l'édition 2015 du festival : Paul Salinier.

Entrée 15€, 10€ tarif adhérent, gratuit pour - 12ans, Réservations 05.49.84.30.00.

Retrouvez la pré programmation du festival sur le site :

www.festivaldepianodesaintsavin.com

Musicalement,

Anna Mikulska et Philippe Argenty

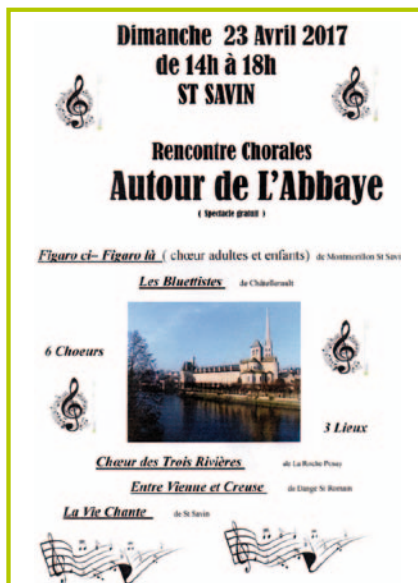


RENCONTRES CHORALES SAINT-SAVIN

La chorale "La vie chante" organise à Saint-Savin la rencontre de six ensembles chorals (environ 200 choristes) : - Les "Bluetistes" de Châtelleraut

- Les 2 chœurs EFICE (adultes- enfants) "Figaro ci-Figaro là" de Montmorillon/Saint-Savin
- Le chœur des 3 Rivières de la Roche Posay
- La chorale " Entre Vienne et Creuse" de Dangé Saint-Romain
- La chorale "La Vie chante" de Saint-Savin/ Saint-Pierre de Maillé

Les six chorales produiront des concerts de 20 minutes, toutes les demi-heures, entre 14 h30 et 17h30. Trois chœurs seront simultanément, sur trois lieux différents, soit 6 concerts par heure, chaque chœur se déplaçant sur les trois lieux définis en fonction de la météo.



En cas de pluie :

- le réfectoire des moines de l'Abbaye
- le centre médico-social
- l'église de Saint-Germain

En cas de beau temps :

- l'espace extérieur en angle du logis et du réfectoire des moines,
- le jardin de la maison des associations,
- la promenade le long de la Gartempe ou devant l'abbatiale

Le final, à 18 h, réunira l'ensemble des 200 choristes devant l'ancien réfectoire des moines (beau temps) ou dans l'Abbatiale (en cas de pluie).

Société de Pétanque Saint-Savin / Saint-Germain



Lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2016, un nouveau bureau a été élu. Jean NOBILET a été réélu président. Nicolas BERNARD est devenu trésorier du club, Bernard BRISSONNET, trésorier depuis 32 ans, n'a pas souhaité poursuivre sa fonction, mais reste trésorier adjoint. À ce jour, la société 34 licenciés et 3 adhérents dont 6 féminines, 1 minime, 1 cadet et 1 junior, 6 nouveaux joueurs et joueuses sont venus nous rejoindre.

Pour 2017 : Différentes manifestations se sont déroulées depuis le 1^{er} janvier : l'interclubs avec Paizay le Sec au boulodrome (40 participants). Le dimanche 12 février, a eu lieu notre banquet annuel au Pâtisson (37 présents). Pendant le repas, Jean Marie ROUSSE, Maire de Saint-Savin a remis à nos 2 championnes de la Vienne 2016, Romane LACOMBE et Laurence LECLAIRE, la médaille de Saint-Savin. Pour rappel, Romane et Laurence, devenues championnes de la Vienne à Lussac les Châteaux ont représenté notre département au championnat de France doublettes à Montauban. BRAVO LES FILLES !

Merci à toutes les personnes et sponsors qui permettent d'organiser avec la réussite habituelle, les différentes manifestations sans oublier les 2 municipalités et leurs employés communaux.

N'oubliez pas ! Du mercredi 5 juillet au mercredi 6 septembre : 10 concours doublettes sur la promenade (24^e année), licenciés ou non, touristes, etc.

Possibilités de visite
Centre de Tri du SIMER
Uniquement sur réservation
au 05 49 91 98 38



FNATH (Accidentés de la vie)

Assemblée Générale de la section

Le 4 mars, une soixantaine de personnes ont assisté à l'AG de la section Fnath Saint-Savin/Saint-Germain en présence de Jean-Michel Clément, Député, de Brigitte Abaux, Conseillère Départementale, des Maires de Nalliers et Saint-Savin, ainsi que celle de Jean Paul Guérin, Président Départemental du groupement Fnath, Henri Pérès, Président de la section, Marie Claire Vallet, trésorière et Jean-Marie Rabis, Président de la section FNATH de Chauvigny.



Le Docteur Paulien du CHU de Poitiers a fait une conférence sur le thème de la médecine par traitement par l'acupuncture.

Le nombre d'adhérents de la section reste stable avec un total de 107 adhérents. De nombreuses activités sont prévues pour 2017 : 3 tournois de belote, un voyage au Cabaret le Grain de Folie à Bordeaux en mai, un loto en fin d'année et la permanence mensuelle assurée par un conseiller juridique du groupement de la Vienne à la Maison des Associations à Saint-Savin ou toutes les informations juridiques seront données sur les droits des personnes victimes d'accident du travail, de la circulation ou de maladie professionnelle.

Le député, Jean Michel Clément, a remis la médaille de reconnaissance de la section Fnath à Madame Rabis Thérèse adhérente depuis 1962 à la section et membre du Conseil d'Administration.